

■ CONCURRENCE VISUELLE AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG

La concurrence visuelle avec une silhouette de bourg s'évalue par l'impact potentiel d'un parc éolien sur un village, en particulier avec sa structure : clocher ou monument patrimonial qui constituent des éléments identifiables dans le paysage et qui émergent régulièrement des silhouettes de bourg. Cette situation peut également s'observer pour des abbayes, des châteaux ou tout autre élément bâti dont la silhouette est suffisamment importante pour être identifiable dans le paysage.

Depuis l'aire immédiate, le rapport d'échelle entre les éoliennes et le paysage peut être défavorable et modifier la lecture des différents plans ou éléments qui le composent. Dans cette partie, il s'agit notamment de la perception des clochers qui, associés à l'arrivée d'un village, sont des éléments emblématiques du territoire et participent à la reconnaissance de celui-ci par les habitants.

Dans l'aire d'étude immédiate aucun village n'est concerné.

1.4. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU CONTEXTE PAYSAGER

L'aire d'étude immédiate présente un relief de rebord de plateau griffé de plusieurs vallons parallèles. Ces derniers suivent une orientation nord-est/sud-ouest constituant ainsi une ligne de force paysagère structurante. En raison des amplitudes du relief (déclivités d'environ 80 m), les deux vallons principaux (la Boutonne, la Belle et la Béronne) présentent une sensibilité modérée.

Le réseau routier, peu dense, est marqué par trois axes principaux (RD 103, RD 101 et RD 740) qui traversent l'aire d'étude du sud-ouest au nord dans le premier cas, du sud-ouest au nord-est dans le deuxième cas et du nord-ouest au sud-est pour le troisième cas. Les voies de communication sont généralement bordées de haies arbustives taillées mais qui offrent majoritairement des perceptions visuelles ouvertes en direction de la ZIP. Le chemin de Compostelle (GR655) traverse également l'aire d'étude immédiate du nord-est au sud. Il présente de nombreuses vues ouvertes en direction de la ZIP bien que parfois masquées par les haies ou par la ripisylve et le relief de la vallée de la Béronne.

Concernant l'habitat, de nombreuses sensibilités paysagères ont été relevées du fait de la multitude de hameaux et habitations isolées réparties sur l'ensemble de l'aire d'étude immédiate. En ce qui concerne les villages, les vues sur la ZIP sont fréquemment ouvertes sur les franges en sortie de ville alors qu'en centre-bourg, les vues sont régulièrement tronquées par la trame bâtie et la végétation privative.

Les trois villages de Vilaine, Périgné et Montigné, par leurs implantations étalées sur les versants et rebords de plateaux qui font face à la ZIP, présentent de fortes sensibilités vis-à-vis du projet éolien potentiel. Les franges bâties orientées en direction de la ZIP présentent en effet des vues dégagées sur l'espace agricole. Enfin, les hameaux et habitations isolées situées à proximité immédiate de la ZIP présentent un risque d'effet de surplomb notable.

À ce stade, la sensibilité paysagère majeure relevée pour le projet est liée à l'habitat. Des mesures sont à prendre concernant le choix de la géométrie du projet et la hauteur des éoliennes afin que le projet s'inscrive lisiblement (implantation régulière et en appui sur les lignes de forces naturelles ou anthropiques) et respecte un rapport d'échelle adapté avec les composantes paysagères.

PHOTO 126 : VUE SUR LA VALLÉE DE LA BOUTONNE DEPUIS
L'HABITAT ISOLÉ DE CHAMPAGNÉ (© AGENCE COÛASNON)

